Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section de la Haute-Marne

DDFiP de la Haute-Marne – 19 rue Bourchardon - 52000 Chaumont Cedex
fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr

Chaumont, le 27 juin 2018

Comité Technique Local du 27 juin 2018: Liminaire

Madame la Présidente,

Vous nous convoquez aujourd'hui sur deux sujets majeurs qui vont une fois de plus réduire le maillage de la DGFiP dans la Haute-Marne et plus généralement le service public. C'est pour vous aussi la dernière séance sur l'ASR avant votre départ en retraite, et pour les agents l'heure d'un premier bilan après vos 3 années passées à Chaumont.

Nous n'imaginions pas que votre passage serait aussi destructeur pour les services de la DGFiP : 1 SIE supprimé, 1 SPF transféré avec la fusion avec l'enregistrement, 6 EHPAD transférés à la paierie départementale, 2 trésoreries supprimées, transfert de la BDV à la DIRCOFI, transfert de l'OPH de Saint Dizier en comptabilité commerciale, transfert de la quasi-intégralité du recouvrement de l'impôt, transfert de la gestion de 3 hôpitaux et d'une maison de retraite sur Saint Dizier.

Voici votre passif en comptant les quatre nouvelles fermetures de trésoreries, la fusion des PCE et PCRP, la création du premier « SFACT rural de France », le transfert de 2 EPHAD et CCAS à la paierie et l'achèvement du transfert du recouvrement de l'impôt que vous lancez à quelques mois de votre départ.

Les représentants FO-DGFiP dénoncent la désinvolture de la DGFiP qui n'assure pas le suivi de ses réformes. Ils réclament l'abandon de l'ensemble de ces projets et une pause pour faire le point et le bilan des restructurations passées.

En effet, vous prétendez que les restructurations sont indispensables pour la DGFiP, mais les agents de leur côté n'ont vu aucun effet bénéfique dans l'exercice de leurs missions. Aucun n'a pu vérifier de meilleures conditions de travail, la qualité du service rendu se dégrade car les restructurations sont uniquement axées sur la recherche de nouvelles mines de suppressions d'emploi et sur de possibles économies sur l'immobilier. Cette hypocrisie est insoutenable.

Les représentants FO-DGFiP dénoncent l'absence de vision pour notre direction départementale. Les victimes sont toutes désignées : les agents et à tous les niveaux, car toutes ces réformes nécessitent un travail pharaonique que ce soit du côté des services restructurés que des services de direction.

Vous évoquez dans la presse « la spécialisation des services pour renforcer leur qualité », serait ce à penser que les agents de la DDFIP Haute-Marne n'accomplissent pas leurs missions de manière suffisamment satisfaisante ? Depuis des années, force est de constater que les regroupements des structures ne répondent qu'au seul besoin d'économies mais jamais à l'amélioration des conditions de travail des collègues!

Comment interpréter le fait que vous privilégiez « la notion d'accessibilité des services à la proximité » ?

Restreindre les horaires d'ouverture au public, déployer la dématérialisation à outrance dans un département où la population est fragilisée et vieillissante et où de nombreuses zones blanches subsistent encore, fermer les services de proximité c'est ça privilégier l'accessibilité ?

La création de Maisons de Services Au Public ne répondra pas aux besoins des usagers et ne fera qu'augmenter l'inégalité de traitement entre citoyens sur le territoire.

Et que dire de la phrase « J'ai rencontré les 14 agents concernés, je n'ai pas ressenti d'opposition de leur part ». Évidemment que vous n'avez pas ressenti d'opposition, mais comment voulez vous que des collègues osent directement se prononcer contre votre décision alors que vous représentez l'autorité hiérarchique ? Cependant, sachez qu'ils sont tous sans exception contre ces restructurations qui vont modifier considérablement leur quotidien que ce soit personnel ou professionnel !

Devant cet acharnement à tout détruire, les représentants FO-DGFiP vont continuer inlassablement à se battre pour les agents, à dénoncer la mise en pièces du réseau de la DGFiP dont vous êtes l'une des principales exécutrices testamentaires.

D'autre part, les représentants FO-DGFIP de la Haute -Marne souhaitent à nouveau vous rappeler qu' en matière de dialogue social, les représentants des organisations syndicales en CTL doivent être les premiers destinataires des documents préparatoires. Or, encore une fois les documents du CTL ont été adressés en premier lieu aux chefs des services 2h avant les représentants en CTL.

Les représentants FO-DGFiP en CTL

TITULAIRES
Céline LEFEVRE, Rachel SUGNEAU, Guillaume TAVIN